



Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA) (Siren : 200014793)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Châteaulin
Arrondissement	Châteaulin
Département	Finistère
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	14/03/2008
Date d'effet	14/03/2008

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Georges LOSTANLEN

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	PENMEZ
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29150 CHATEAULIN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Aucune contribution budgétaire
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	229 464
Densité moyenne	109,21

## Périmètres

Nombre total de membres : 15

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Châteauneuf-du-Faou (212900278)	3 780
29	Gouézec (212900625)	1 133
29	Lothey (212901425)	468
22	Plévin (212202022)	778
29	Pleyben (212901623)	3 956
22	Plourac'h (212202311)	326

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
29	CC Monts d'Arrée Communauté (200067197)	CC
29	CC Pleyben-Châteaulin-Porzay (200067247)	CC
29	CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime (200066868)	CC
29	SI de production d'eau du Stanger (252902176)	SIVU
29	SI eaux du Poher (252900113)	SIVU
29	SM de l'Aulne (252901434)	SM ouvert

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (222200016)
DEPARTEMENT DU FINISTERE (222900011)
DEPARTEMENT DU MORBIHAN (225600014)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le Syndicat exercera les missions prévues à l'article L.213-12 du Code de l'environnement dans le périmètre du SAGE de l'Aulne, et en particulier la gestion équilibrée de la ressource en eau et la prévention des inondations en : - assurant l'animation du SAGE de l'Aulne en lien permanent avec la Commission Locale de l'Eau (CLE), - assurant la coordination et en garantissant la cohérence des actions réalisées sur le périmètre du SAGE de l'Aulne, - menant, si nécessaire, des études, des actions ou des travaux décidés par le comité syndical, en complément et cohérence des actions menées par les maîtres d'ouvrages locaux, - assistant ses membres pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'eau, dans le cadre des priorités et selon les modalités définies par le Comité syndical. L'adhésion des membres au Syndicat ne remet pas en cause leurs compétences propres exercées dans le domaine de l'eau (par exemple, l'assainissement collectif et non collectif, l'alimentation en eau potable, la protection des captages).</i></p>

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)